

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 573

17 mars 2010

SOMMAIRE

Albatros Invest S.A.	27502	Eysackers S.A.	27486
Albury Holding S.A.	27503	Fender SA	27470
Amery Investments S.à r.l.	27472	Ficef S.A.	27499
Ar Mor 1 S.A.	27500	Finnist Real Estate S.à r.l.	27458
Batterymarch Global Emerging Markets Fund	27470	Hanreever Corp.	27471
Bavarian Sky S.A.	27503	International Forwarding Supervisors S.A.	27471
Brainstorm	27498	Itral AG.	27483
Bressaglia Immobilière S.à r.l.	27504	Klepper Distribution Electro-Ménagers SA	27503
Capital & Income Trust S.à r.l.	27502	Knauf Center Pommerlach S.A.	27502
Cash.Life Funding S.A.	27504	Knauf Center Schmétt S.A.	27502
Cash.Life Funding S.A.	27503	Lama Services (Luxembourg) S.A.	27499
CitCor Franconia Berlin III S.à r.l.	27482	LEA	27500
CitCor Franconia Berlin II S.à r.l.	27483	Lunon A.G.	27485
CitCor Franconia Berlin I S.à r.l.	27483	Norbury S.à r.l.	27501
CitCor Franconia Boizenburg II S.à r.l. ...	27472	Plokoon S.A.	27486
CitCor Franconia Boizenburg I S.à r.l. ...	27472	ProLogis European Finance XX S.à r.l. ...	27497
CitCor Franconia Leipzig S.à r.l.	27470	ProLogis France CXX S.à r.l.	27497
CitCor Franconia Nord S.à r.l.	27485	Q Haig Acquisitions (Lux) S.à r.l.	27501
CitCor Franconia Ost S.à r.l.	27485	RA IME S.à r.l.	27472
CitCor Franconia Privatisierung S.à r.l. ...	27485	RCAF IME S.à r.l.	27486
CitCor Wannsee III Sàrl	27484	Société Immobilière Buckingham S.A. ...	27484
CitCor Wannsee II Sàrl	27484	Supergems Finance S.A.	27500
CitCor Wannsee I Sàrl	27484	Terold S.à r.l.	27504
CitCor Wannsee IV Sàrl	27483	Trico Trading Company International S.à r.l.	27471
Didogra s.a.	27499	Tweedy, Browne Value Funds	27458
E-Biz Solutions S.A.	27504	Zuang Distribution S.A.	27501
Europa Real Estate Emerging Europe S.à r.l.	27503	Zuang Immobilière II SA	27501
European Road Transport Information Services S.A.	27470		

Tweedy, Browne Value Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 56.751.

Le Bilan au 30 Septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Février 2010.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Un administrateur domiciliataire

Référence de publication: 2010025671/13.

(100021263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Finnist Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 151.201.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of January.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Russian Acquisition Company No. 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under the number B 150.846,

hereby represented by Natalie Guelfi, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal, given in Luxembourg, on 26 January 2010; and

2. VTB Capital plc, a company incorporated in England whose registered office is at 14 Cornhill, London EC3V 3ND, hereby represented by Natalie Guelfi, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal, given in London, England on 25 January 2010.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to record as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. Definitions

Capitalised words and expressions shall have the meanings set out below and terms defined in the singular shall have a correlative meaning when used in the plural and vice versa:

Adjourned Board Meeting has the meaning given to it in article 9.12;

Affiliate means, in relation to a person:

- (i) any holding entity, subsidiary or any other subsidiaries of any such holding entity, in each case of such person; and
- (ii) any fund the general partner, manager or adviser of which is a person referred to in paragraph (i) above;

Articles means the articles of association of the Company, as amended from time to time;

Board means the board of the Managers;

Business Day means a day which is a working day in the jurisdictions of the Shareholders and their ultimate parent entities;

Chairman as the meaning given to it in article 8.3;

Company means Finnist Real Estate S.à r.l.;

Financial Year has the meaning given to it in article 16;

Group means the Company and any of its direct or indirect subsidiaries from time to time;

Initial Board Meeting has the meaning given to it in article 9.11;

Investment Committee means an investment committee which may be created for the purpose of considering and approving Investment Committee Matters;

Investment Committee Matters means any matters which the Shareholders agree to be subject to the consideration and approval by an Investment Committee;

Investment Consultant means a person/an entity appointed from time to time by the Company to advise it as to its assets and affairs in accordance with the terms of an investment consultancy agreement to be entered by and between the Company and said person/entity;

Law means the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

Majority Shareholder means the Shareholder holding more than 50 per cent of the share capital of the Company;

Managers means the managers of the Company from time to time;

Minority Shareholder means the Shareholder holding less than 50 per cent of the share capital of the Company;

Removal Resolution means a resolution of the Board deciding to remove the Investment Consultant;

Second Adjourned Board Meeting has the meaning given to it in article 9.14;

Shares means the shares in the share capital of the Company;

Shareholders means the shareholders of the Company.

Chapter II. Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration

1.1 There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Finnist Real Estate S.à r.l., which shall be governed by the Law, as well as by the present Articles.

1.2 The Company is formed for five (5) years.

Art. 2. Corporate object. The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings or participations in any Luxembourg or foreign company or firm in any form whatsoever, and the administration, management, control, development and disposal of those shareholdings or participations;

- acquire, develop, promote, manage, lease and/or sell real estate properties, directly or indirectly, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as perform directly or indirectly all operations relating to real estate matters, including but not limited to acting as a trustee in relation to real estate properties, the direct or indirect holding of shareholdings or participations in Luxembourg or foreign companies, investment vehicles of any type (including limited partnership and similar structure), the principal object of which is the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties;

- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also give any guarantees and grant security in favour of third parties or subsidiaries and/or affiliates of the Company to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees; it may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets;

- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects; and

- borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placements only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions.

Art. 3. Registered office

3.1 The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg.

3.2 It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3 The address of the registered office may be transferred within the boundaries of the municipality by simple resolution of the sole Manager/Board of the Company.

3.4 The Company may have offices and branches both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. Share capital

Art. 4. Capital

4.1 The Company's subscribed share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States dollars), represented by 10,000 (ten thousand) Shares having a nominal value of USD 2 (two United States dollars) each.

4.2 The subscribed share capital may be increased or reduced at any time by resolution of the meeting of the Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Profit sharing, indivisible Shares

5.1 Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

5.2 Vis-à-vis the Company, the Shares are indivisible and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

5.3 The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders will not terminate the Company.

Art. 6. Transfer of Shares

6.1 If there is a sole Shareholder, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

6.2 In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be made in accordance with the Law and any agreement between the Shareholders.

6.3 The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholders.

Art. 7. Redemption of Shares

7.1 The Company shall have power to acquire Shares in its own share capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

7.2 The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Chapter III. Management - Meetings of the Board - Representation - Authorised signatories**Art. 8. Management**

8.1 The Company is managed by the Board which is composed of five Managers out of which (i) three Managers are resident in Luxembourg and will receive an A signatory power, (ii) one Manager will receive a B signatory power and (iii) one Manager will receive a C signatory power. The Manager(s) need not be Shareholders. The Manager(s) are appointed and removed in accordance with the Law and any agreement between the Shareholders.

8.2 The general meeting of the Shareholders shall decide on the remuneration (if any) and the terms and conditions of appointment of each of the Managers.

8.3 The Board shall appoint a chairman (the Chairman) of the Board from among the Managers with an A signatory power by a vote of the majority of the Managers present at the meeting of the Board. The Chairman, if one is appointed, will preside at all meetings of the Board. The Chairman shall not be entitled to a second or casting vote at any meeting of the Board. The Chairman shall ensure that all relevant papers for any meeting of the Board are properly circulated in advance and that all such meetings of the Board are quorate. If the Chairman is not present at any meeting of the Board, the Managers present at the said meeting of the Board may appoint any one of their number to act as Chairman for the purpose of that meeting of the Board.

Art. 9. Meetings of the Board

9.1 Meetings of the Board are convened by any member of the Board at any time and in any case.

9.2 Each Manager will be invited separately to each meeting of the Board. At least five Business Days' written notice by e-mail, courier or fax, shall be given to each of the Managers of all meetings of the Board, except where a meeting is adjourned under clause 9.11.

9.3 Within three Business Days of the date of such notice, any Manager may propose an item for inclusion in the agenda together with a related resolution to be proposed at such meeting of the Board.

9.4 At least three Business Days before a meeting of the Board, a reasonably detailed agenda shall be given to each of the Managers by e-mail, courier or fax, which shall be accompanied by any relevant papers.

9.5 The meetings of the Board will be duly held without prior notice if all the Managers are present or duly represented.

9.6 The meetings of the Board are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice but must, in any case, be held in Luxembourg.

9.7 The Board shall decide how often meetings shall take place provided that they are held at least four times a year and at not more than three-monthly intervals unless at least one Manager with an A or a B signatory power, on the one hand, and the Manager with the C signatory power, on the other hand, agree otherwise.

9.8 The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

9.9 The Managers with a B or C signatory powers may participate in any meeting of the Board by telephone and/or video conference call (or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other) from outside Luxembourg provided it does not have a material adverse effect on the tax position of the Company and provided further that any Manager with an A signatory power are physically present at such

Board meetings. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and the quorum and majority requirements set at articles 9.10, 9.11 and 9.13 will apply.

9.10 The quorum at a meeting of the Board (the Initial Board Meeting) shall be (i) two Managers with an A signatory power, (ii) one Manager with a B signatory power and (iii) one manager with a C signatory power, provided that fifty percent of the Managers present or represented shall be resident in Luxembourg.

9.11 If a quorum is not present within half an hour of the time appointed for the meeting of the Board or ceases to be present, the Managers present shall adjourn the Board meeting to a specified place and time not less than three Business Days after the original date (the Adjourned Board Meeting), at which time the quorum will be the same as for the Initial Board Meeting.

9.12 Notice of the Adjourned Board Meeting shall be given to all the Managers.

9.13 If a quorum is not present at an Adjourned Board Meeting within half an hour of the time appointed for the meeting or ceases to be present, the Managers present shall adjourn the Board meeting to a specified place and time not less than three Business Days after the date (the Second Adjourned Board Meeting) of the Adjourned Board Meeting, at which, the quorum will be any two Managers with at least fifty percent of the Managers present are resident in Luxembourg.

9.14 Notice of the Second Adjourned Board Meeting shall be given to all Managers.

9.15 Decisions of the Board at a Board meeting must be made by a unanimous decision of the Managers present and voting other than for those decisions:

- (i) which relate to matters that have been previously approved by an Investment Committee (if any); or
 - (ii) which are taken at Board meetings which occur after a Removal Resolution,
- which such decisions may be taken by a simple majority of the Managers present and voting.

9.16 The Board may approve any proposal which is an Investment Committee Matter if such proposal has been approved by the Investment Committee, being understood that the Board will be under no obligation to approve any proposal that has been approved by an Investment Committee (if any).

Art. 10. Creation of committees of the Board. The Board may constitute committees of Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board

11.1 The decisions of the Board will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman and by the secretary, if one has been appointed.

11.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by the Chairman and by the secretary, if one has been appointed.

Art. 12. Representation - Authorised signatories

12.1 In dealing with third parties, the sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board shall have the powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

12.2 All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles or by an agreement between the Shareholders to the general meeting of the Shareholders fall within the scope of competence of the sole Manager, or in case of plurality of Managers, of the Board.

12.3 Unless otherwise decided by the Board pursuant to a Board resolution, the Company shall be bound by the joint signature of two Managers with an A signatory power, a Manager with a B signatory power and a Manager with a C signatory power.

12.4 The sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board may sub-delegate its powers for specific tasks (including the delegation of the performance of specific day-to-day management powers pertaining to transactions effected in the normal course of business) to one or several ad hoc agents, including to an Investment Consultant.

12.5 The sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board will determine each agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. Liability of Managers. The sole Manager or the Managers (as the case may be) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. Secretary

Art. 14. Appointment of a secretary

14.1 A secretary may be appointed by a resolution of a general meeting of the Shareholders (the Secretary).

14.2 The Secretary, who may but need not be a Manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board and, to the extent practical, of the general meetings of the Shareholders, and to keep the records and the minutes of meetings of the Board and of the general meetings of the Shareholders and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board (if any) when required. He shall

have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.

14.3 The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts in the name and on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. General meetings of the Shareholders

Art. 15. General meetings of the Shareholders

15.1 The sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the Shareholders.

15.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares it owns. Unless otherwise agreed between the Shareholders, each Shareholder has voting rights commensurate to the number of Shares it owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by Shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

15.3 However, resolutions to amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by (i) the majority in number of the Shareholders who (ii) own at least three quarters of the share capital of the Company and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the relevant provisions of the Law.

15.4 An annual meeting of the Shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting. Other general meetings of the Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. As long as the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of Shareholders can, instead of being passed at a general meeting of Shareholders, be passed in writing by all the Shareholders. In this case, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission), and sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of Shareholders.

Chapter VI. Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 16. Financial year. The Company's financial year begins on 1 October each year and ends on 30 September of the following year (the Financial Year).

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 30 September, the Company's accounts are established and the sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities and a balance sheet and a profit and loss account.

Art. 18. Inspection of documents. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet and profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 19. Legal Reserve - Dividends - Interim dividends

19.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

19.2 Subject to article 19.3, the balance of the net profit may be distributed to the Shareholders commensurate to his/their shareholding in the Company.

19.3 If any Affiliate of the Minority Shareholder appointed as Investment Consultant, fails to pay any amount which has become payable to the Company, then the dividends and distributions due to the Minority Shareholder which are equal to such amount shall be retained by the Company to extinguish such amount due, without any further right for the Minority Shareholder to claim these dividends and distributions so retained.

19.4 The general meeting of the Shareholders may declare interim dividends if and only if (interim) accounts shall establish the availability of distributable profits or reserves to that effect.

Chapter VII. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. The Company may be dissolved at any time in the instances which the Shareholders may agreed on by a resolution of the general meeting of the Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 21. Liquidation. Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether Shareholders or not, appointed by the Shareholders who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII. Audit

Art. 22. Statutory auditor - External auditor

22.1 In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire) if it has more than 25 Shareholders.

22.2 An external auditor (réviseur d'entreprises) must be appointed whenever the exemption provided for by articles 69 and 35 of the Luxembourg law of 19 December 2002 concerning the trade and companies register and the bookkeeping and the annual accounts of the companies does not apply.

Chapter IX. Governing Law

Art. 23. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and Payment

The appearing parties hereby declare that they subscribe to all the 10,000 (ten thousand) shares having a nominal value of USD 2 (two United States Dollars) each representing the total subscribed share capital of the Company in the proportion set out below:

Russian Acquisition Company No. 2 S.à r.l., prenamed:	8,001 shares
and	
VTB Capital plc, prenamed:	1,999 shares
Total:	10,000 shares

All these shares have been fully paid up by means of a contribution in cash in an aggregate amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), so that the same sum is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned by means of a blocking certificate and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Transitory provisions

By way of derogation of article 15 of the Articles, the Company's current financial year is to run from the date of the present deed to 30 September 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500 (one thousand five hundred Euro).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders have adopted the following resolutions:

1. The shareholders appoint as managers of the Company the following (five) 5 persons (constituting therefore the Board), with the following signatory powers, with effect as of the date hereof and for an unlimited duration:

- Mr Alexis Kamarowsky, managing director, with professional address at Luxembourg International Consulting S.A., 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, born in Strang jetzt Bad Rothenfelde, Germany, on 10 April 1947, as A Manager of the Company;

- Mr Francois Manti, private employee, with professional address at Luxembourg International Consulting S.A., 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, born in Algrange, France, on 7 October 1970, as A Manager of the Company;

- Pitt Pirrotte, real estate expert, with professional address at 14, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, born in Luxembourg-city, Luxembourg, on 2 July 1963, as A Manager of the Company;

- Vikas Kumar, Senior Officer with private address at 3D-12, Muscat Oasis Residence, Muscat, Sultanate of Oman, born in Patna, India, on 23 December 1972, as B Manager of the Company; and

- James Corrigan, Executive director, with professional address at CJSC VTB Capital, Federation Tower West, 12, Presnenskaya emb., Moscow, 125047, Russia, born in Dublin, Ireland, on 30 December 1977 as C Manager of the Company.

2. The registered office of the Company is established at 7, Val Sainte-Croix in L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huitième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Russian Acquisition Company N°2 S.à r.L, une société à responsabilité limitée constituée à Luxembourg ayant son siège social au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 150.846,

ci-après représentée par Natalie Guelfi, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 26 janvier 2010; et

2. VTB Capital plc, une société de droit britannique ayant son siège social au 14 Cornhill, Londres EC3V 3ND,

ci-après représentée par Natalie Guelfi, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 25 janvier 2010.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées et signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, en la qualité en vertu de laquelle elles agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'établir les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer comme suit:

Chapitre I^{er} . Définitions

Art. 1^{er} . Définitions. Les mots et expressions débutant par une majuscule doivent avoir la signification ci-dessous et les termes définis au singulier auront la même signification lorsqu'ils seront utilisés au pluriel et inversement:

Année sociale a la signification qui lui est donnée à l'article 16;

Associés désigne les Associés de la Société;

Associé Majoritaire désigne l'Associé qui détient plus de 50 pour cent du capital social de la Société;

Associé Minoritaire désigne l'Associé qui détient moins de 50 pour cent du capital social de la Société;

Comité d'Investissement désigne un comité d'investissement pouvant être constitué dans le but d'envisager et d'approuver des Matières Réservées au Comité d'Investissement;

Conseil désigne le conseil de gérance de la Société;

Consultant en Matière d'Investissement désigne une personne /une entité nommée ponctuellement par la Société pour la conseiller au niveau de ses actifs et de ses activités conformément aux dispositions d'un contrat de consultance en matière d'investissement devant être conclu par et entre la Société et ladite personne /entité;

Gérants désigne les gérants de la Société au fil du temps;

Groupe désigne la Société ainsi que toutes filiales directes ou indirectes au fil du temps

Jour Ouvrable désigne un jour d'activités dans les juridictions des Associés et de leurs ultimes entités apparentées;

Loi désigne la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

Matières Réservées au Comité d'Investissement désigne toutes matières que les Associés estiment relever de la compétence du Comité d'Investissement;

Parts Sociales désignent les Parts Sociales dans le capital de la Société;

Président a la signification qui lui est donnée à l'article 8.3;

Réunion Ajournée du Conseil a la signification qui lui est donnée à l'article 9.12;

Réunion Initiale du Conseil a la signification qui lui est donnée à l'article 9.11;

Résolution de Révocation désigne une résolution du Conseil visant à révoquer le Consultant en Matière d'Investissement;

Seconde Réunion Ajournée du Conseil a la signification qui lui est donnée à l'article 9.14;

Société désigne Finnist Real Estate S.à r.l.;

Société Affiliée désigne, concernant une personne:

(i) toute Société Holding, Filiale ou toutes autres filiales liées à cette société holding dans chaque cas de ladite personne; et

(ii) tout fonds dont le gérant commandité, gérant ou conseiller est une personne mentionnée au point (i) ci-dessus;

Statuts désigne les statuts de la Société tels que modifiés à diverses reprises.

Chapitre II. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Nom et durée

1.1 Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Finnist Real Estate S.à r.l.» qui sera régie par la Loi ainsi que par les présents Statuts.

1.2 La Société est constituée pour une durée de cinq (5) années.

Art. 2. Objet social. La Société peut:

- réaliser toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition d'intérêts ou de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le développement et la mise à disposition de ces intérêts ou participations;

- acquérir, développer, promouvoir, gérer, donner en location et /ou vendre des biens immobiliers, directement ou indirectement, soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des transactions immobilières incluant (de manière non-exhaustive) la détention pour compte de tiers de biens immobiliers, la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, des véhicules d'investissement de tout type (en ce compris des sociétés en commandite et structure apparentée), dont l'objet principal est de, directement ou indirectement, acquérir, développer et promouvoir la vente, la gestion et /ou la location de biens immobiliers;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et droits de propriété intellectuelle (incluant mais ne se limitant pas à des brevets et marques déposées) de toute origine; la Société peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissements, souscription, prise ferme ou option, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre; elle peut également donner tout type de garanties et accorder une sûreté en faveur de tiers ou à des filiales et/ou aux sociétés appartenant au même groupe que la Société; garantir ses obligations et les obligations des sociétés dans lesquelles la Société possède une participation ou un intérêt direct(e) ou indirect(e) et en faveur de sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut accorder toute assistance à ces sociétés, incluant mais ne se limitant pas à l'assistance concernant la gestion et le développement de ces sociétés et leur portefeuille, assistance financière, prêts, avances ou garanties; elle peut gager, transférer, grever ou autrement créer des sûretés pour tout ou partie de ses actifs;

- prendre toutes mesures et exercer toutes opérations, en ce compris et de manière non exhaustive, toutes transactions financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de l'objet social; et

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés du groupe et/ou de toute autre personne ou entités sous toutes formes excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre, seulement par le moyen de placements privés, des billets à ordre et des obligations et tout type de titres de créance et /ou de capital sous forme nominative et soumis à des restrictions de transfert.

Art. 3. Siège social

3.1 Le siège de la Société est établi au sein de la municipalité de Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des Associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

3.3 L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la municipalité par simple décision du Gérant unique ou du Conseil de la Société.

3.4 La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Titre II. Capital social

Art. 4. Capital

4.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 10.000 (dix mille) Parts Sociales d'une valeur nominale de 2 USD (deux dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

4.2 Le capital social souscrit pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant résolution de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 5. Répartition des bénéfices, Parts Sociales indivisibles

5.1 Chaque Part Sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts sociale Parts Sociales existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

5.2 Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les co-propriétaires de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

5.3 Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou la déconfiture de l'Associé unique, sinon d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Cession des Parts Sociales

6.1 S'il y a un Associé unique, les Parts Sociales détenues par l'Associé unique sont librement cessibles.

6.2 En cas de pluralité d'Associés, les Parts Sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non Associés, que conformément à la Loi et à tout contrat conclu entre les Associés.

6.3 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises pour cause de décès à des tiers que moyennant l'agrément des Associés représentant les trois quarts des droits appartenant aux Associés survivants.

Art. 7. Rachat de Parts Sociales

7.1 La Société pourra racheter les Parts Sociales de son propre capital social pour autant que la Société possède les réserves et fonds distribuables suffisants à cet effet.

7.2 L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des Associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

Titre III. Gérance - Réunions du Conseil - Représentation - Signataires autorisés

Art. 8. Gérance

8.1 La Société est gérée par le Conseil qui est composé de cinq Gérants dont (i) trois Gérants résident à Luxembourg et disposeront d'un pouvoir de signature A, (ii) un Gérant disposera d'un pouvoir de signature B et (iii) un Gérant disposera d'un pouvoir de signature C. Le(s) Gérant(s) ne doivent pas nécessairement être des Associés. Le(s) Gérant(s) sont nommés et révoqués conformément à la Loi et à tout contrat conclu entre les Associés.

8.2 L'assemblée générale des Associés statue sur la rémunération (s'il y en a) et les termes du mandat de chacun des Gérants.

8.3 Le Conseil devra nommer un président (le Président) du Conseil parmi les Gérants ayant un pouvoir de signature A au moyen d'un vote de la majorité des Gérants présents ou représentés à la réunion du Conseil. Le Président, si un Président a été désigné, présidera toutes les réunions du Conseil. Le Président n'aura pas de voix prépondérante lors de toute réunion du Conseil. Le Président veillera à ce que tous les documents nécessaires à la tenue de toute réunion du Conseil soient préalablement circulés de façon adéquate et que le quorum est réuni à chacune de ces réunions du Conseil. Si le Président n'est présent à aucune réunion du Conseil, les Gérants présent à ladite réunion du Conseil peuvent nommer l'un d'entre eux pour agir en qualité de Président aux fins de cette réunion du Conseil.

Art. 9. Réunions du Conseil

9.1 Les réunions du Conseil sont convoquées par un quelconque membre du Conseil à tout moment et en toutes circonstances.

9.2 Chaque Gérant sera invité séparément à chaque réunion du Conseil. Chacun des Gérants devra recevoir par courriel, courrier ou télécopie une convocation au moins cinq Jours Ouvrables préalablement à toutes les réunions du Conseil, sauf dans le cas où une réunion est ajournée en vertu de la clause 9.11.

9.3 Dans les trois Jours Ouvrables suivant la date de cette convocation, tout Gérant peut soumettre un point à ajouter à l'ordre du jour ainsi qu'une résolution correspondante qui sera suggérée à ladite réunion du Conseil.

9.4 Au moins trois Jours Ouvrables préalablement à une réunion du Conseil, un ordre du jour raisonnablement détaillé devra être communiqué à chacun des Gérants par courriel, courrier ou télécopie, lequel sera accompagné de tous les documents y afférents.

9.5 Les réunions du Conseil peuvent être valablement tenues sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou dûment représentés.

9.6 Les réunions du Conseil sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation mais doivent, dans tous les cas, être tenues à Luxembourg.

9.7 Le Conseil devra décider de la fréquence à laquelle les réunions seront tenues pour autant que ces réunions se déroulent au moins quatre fois par an et à des intervalles n'excédant pas trois mois, sauf si au moins un Gérant disposant d'un pouvoir de signature A ou d'un pouvoir de signature B d'une part, et le Gérant disposant d'un pouvoir de signature C d'autre part, en décident autrement.

9.8 Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque Gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du Conseil.

9.9 Les Gérants disposant d'un pouvoir de signature B ou d'un pouvoir de signature C peuvent participer aux réunions du Conseil par conférence téléphonique et /ou vidéoconférence (ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent s'entendre et se parler) à l'extérieur du Luxembourg, pour autant que cela n'entraîne pas un effet matériel défavorable quant au statut fiscal de la Société et à condition que tout Gérant disposant d'un pouvoir de signature A soit physiquement à ces réunions du Conseil. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion et les critères de quorum et de majorité précisés aux articles 9.10, 9.11 et 9.13 seront d'application.

9.10 Le quorum à une réunion du Conseil (la Réunion Initiale du Conseil) sera de (i) deux Gérants disposant d'un pouvoir de signature A, (ii) un Gérant disposant d'un pouvoir de signature B et (iii) un Gérant disposant d'un pouvoir de signature C, pour autant que cinquante pour cent des Gérants présents ou représentés résident à Luxembourg.

9.11 Dans l'hypothèse où un quorum n'est pas atteint dans l'heure et demie suivant l'heure fixée pour la réunion du Conseil ou n'est plus réuni, les Gérants présents devront reporter la réunion du Conseil à un lieu et une heure dans un

délai de pas moins de trois Jours Ouvrables suivant la date initiale (la Réunion Ajournée du Conseil), à l'heure de laquelle le quorum sera le même que lors de la Réunion Initiale du Conseil.

9.12 Tous les Gérants doivent être invités à la Réunion Ajournée du Conseil.

9.13 Dans l'hypothèse où un quorum n'est pas atteint lors d'une Réunion Ajournée du Conseil dans l'heure et demie suivant l'heure fixée pour la réunion ou n'est plus réuni, les Gérants présents devront reporter la réunion du Conseil à un lieu et une heure dans un délai de pas moins de trois Jours Ouvrables suivant la date (la Seconde Réunion Ajournée du Conseil) de la Réunion Ajournée du Conseil, lors de laquelle le quorum sera de deux Gérants et cinquante pour cent des Gérants présents ou représentés résident à Luxembourg.

9.14 Tous les Gérants doivent être invités à la Seconde Réunion Ajournée du Conseil.

9.15 Les résolutions du Conseil prises à une réunion du Conseil doivent être adoptées suivant une décision unanime des Gérants présents et votant autrement que pour les décisions suivantes:

- (i) qui concernent des matières ayant été préalablement approuvées par un Comité d'Investissement (s'il existe); ou
- (ii) qui sont prises lors de réunions du Conseil se déroulant après une Résolution de Révocation.

lesquelles décisions peuvent être prises à la majorité simple des Gérants présents et votant.

9.16 Le Conseil peut approuver toute proposition constituant une Matière Réservée au Comité d'Investissement si cette proposition a été validée par le Comité d'Investissement, étant entendu que le Conseil ne sera nullement tenu d'approuver toute proposition ayant été préalablement validée par un Comité d'Investissement (s'il existe).

Art. 10. Création de comités du Conseil. Le Conseil peut constituer des comités de Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux de réunions du Conseil

11.1 Les résolutions du Conseil sont inscrites dans des procès-verbaux qui doivent être inclus dans un registre spécial et signés par le Président et par le secrétaire, si un secrétaire a été désigné.

11.2 Des copies et extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président et par le secrétaire, si un secrétaire a été désigné.

Art. 12. Représentation - Signataires autorisés

12.1 Vis-à-vis des tiers, le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

12.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts ou par un contrat conclu entre les Associés à l'assemblée générale des Associés sont de la compétence du Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil.

12.3 Sauf s'il en a été décidé autrement par le Conseil en vertu d'une résolution du Conseil, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants disposant d'un pouvoir de signature A, d'un Gérant disposant d'un pouvoir de signature B et d'un Gérant disposant d'un pouvoir de signature C.

12.4 Le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de l'exécution de pouvoirs de gestion spécifiques au quotidien liés à des transactions se déroulant dans le cours normal des activités) à un ou plusieurs mandataires ad hoc, y compris à un Consultant en Matière d'Investissement.

12.5 Le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil déterminera les responsabilités de chaque mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 13. Responsabilité des Gérants. Le Gérant unique ou les Gérants (selon le cas) ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Titre IV. Secrétaire

Art. 14. Nomination d'un secrétaire

14.1 Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société (le Secrétaire).

14.2 Le Secrétaire, qui peut mais ne doit pas nécessairement être un Gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'assemblée des Associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du Conseil et de l'assemblée des Associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du Conseil (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

14.3 Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits au nom et pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Titre V. Assemblée générale des associés

Art. 15. Assemblées générales des Associés

15.1 L'Associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés.

15.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé a le droit d'assister aux assemblées générales des Associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Sauf s'il en a été décidé autrement par les Associés, chaque Associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de Parts Sociales qu'il /elle possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

15.3 Cependant, les résolutions portant sur la modification des Statuts ou la dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises qu'avec l'accord (i) de la majorité en nombre des Associés qui (ii) détiennent au moins les trois quarts du capital social de la Société, et la nationalité de la Société peut être modifiée uniquement via un vote à l'unanimité, sous réserve des dispositions de la Loi.

15.4 Une réunion annuelle des Associé(s) se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit dans la municipalité de son siège social tel que précisé dans le convocation. D'autres assemblées générales des Associé(s) peut être tenues aux dates et lieux indiqués dans les convocations respectives de chaque réunion. Tant que la Société ne possède pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des Associés, être prises par écrit par tous les Associés. Dans ce cas, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque Associé, et chaque Associé exprimera son vote par écrit (ce vote devant être attesté par lettre ou télécopie ou courriel) et signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des Associés.

Titre VI. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de la même année (l'Année Sociale).

Art. 17. Comptes sociaux. Chaque année, en se référant au 30 septembre, les comptes de la Société sont établis et le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil prépare un inventaire comprenant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société ainsi qu'un bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 18. Inspection des documents. Chaque Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan et des compte de pertes et profits mentionnés ci-dessus au siège social de la Société.

Art. 19. Réserve légale - Dividendes - Dividendes intérimaires

19.1 Les profits bruts de la Société constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

19.2 Sous réserve de l'article 19.3, le solde du bénéfice net peut être distribué aux Associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société.

19.3 Si une quelconque Société Affiliée de l'Associé Minoritaire nommée en tant que Consultant en Matière d'Investissement ne parvient pas à régler tout montant devenu dû à la Société, alors les dividendes et distributions dus à l'Associé Minoritaire correspondant à ce montant doivent être retenus par la Société en vue de compenser ce montant dû, sans autre droit pour l'Associé Minoritaire de réclamer ces dividendes et distributions ainsi conservés.

19.4 L'assemblée générale des Associés peut déclarer des dividendes intérimaires si et seulement si les comptes (intérimaires) établissent la disponibilité de bénéfices ou de réserves distribuables à cet effet.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. La Société peut à tout moment être dissoute au sein des instances convenues par les Associés par résolution prise en l'assemblée générale des Associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII. Vérification des comptes

Art. 22. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises

22.1 Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire aux comptes que si elle a plus de 25 Associés.

22.2 Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 69 et 35 de la loi luxembourgeoise du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et la comptabilité et les comptes annuels des sociétés n'est pas applicable.

Titre IX. Loi applicable

Art. 23. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

Les parties comparantes déclarent qu'elles souscrivent l'intégralité des 10.000 (dix mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 2 USD (deux dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant la totalité du capital social souscrit de la Société dans la proportion reprise ci-dessous:

Russian Acquisition Company N° 2 S.à r.l., susmentionnée:	8.001 parts sociales; et
VTB Capital plc, susmentionnée:	<u>1.999 parts sociales</u>
Total:	10.000 parts sociales

Toutes ces Parts Sociales ont été entièrement libérées au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), de façon à ce que ladite somme soit à la libre disposition de la Société, preuve ayant été donnée au moyen d'un certificat de blocage. Le notaire confirme expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 15 des présents statuts, le premier exercice social commence à la date du présent acte et se terminera le 30 septembre 2010.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à 1.500 EUR (mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Les associés désignent comme gérants de la Société les 5 (cinq) personnes suivantes (composant dès lors le Conseil), avec les pouvoirs de signature suivants, avec effet à la date de ce jour et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur général, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg, né le 10 avril 1947 à Strang jetzt Bad Rothenfelde (Allemagne), en tant que Gérant A de la Société;
- Monsieur François Manti, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg International Consulting S.A., 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, né le 7 octobre 1970 à Algrange, en tant que Gérant A de la Société;
- Monsieur Pitt Pirrotte, expert immobilier, avec adresse professionnelle à 14, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, né le 2 juillet 1963 à Luxembourg, en tant que Gérant A de la Société;
- Monsieur Vikas Kumar, Senior Officer, avec adresse privée au 3D-12, Muscat Oasis Résidence, Muscat, Sultanat d'Oman, né le 23 décembre 1972 à Patna (Inde), en tant que Gérant B de la Société; et
- James Corrigan, cadre dirigeant, avec adresse professionnelle à CJSC VTB Capital, Federation Tower West, 12, Presnenskaya emb., Moscou, 125047, Russie, né le 30 décembre 1977 à Dublin (Irlande), en tant que Gérant C de la Société.

2. Le siège social est établi au 7, Val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé ensemble avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: N. Guelfi, H. Hellinckx

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} février 2010, Relation: LAC/2010/4760. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2010025717/634.

(100022042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Batterymarch Global Emerging Markets Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 30.225.

Le bilan au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 9 février 2010.

Pour le compte de Batterymarch Global Emerging Markets Fund, SICAV
Citibank International plc (Luxembourg Branch)
Laurence KREICHER

Référence de publication: 2010025669/13.

(100021265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

CitCor Franconia Leipzig S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 130.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporate Company S.A.
Signature
Gérant

Référence de publication: 2010025664/12.

(100020970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

European Road Transport Information Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 38.089.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

La liquidation de la Société décidée par les actionnaires suivant acte du 12 septembre 2008 du notaire Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue sous seing privé en date du 28 décembre 2009.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pour une période de cinq années au 1, Rue Xhavée, B-4910, Polleur (Theux), Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Pour la Société
M. Guy Hallet
Liquidateur

Référence de publication: 2010024840/19.

(100019782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Fender SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2, rue Jean-Baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 108.117.

EXTRAIT

Suivant décision du Conseil d'Administration tenu en date du 10 février 2010, le siège social de la société a été transféré du 54, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 2, rue Jean-Baptiste Esch L-1473 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010025888/11.

(100021980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

International Forwarding Supervisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.745.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2009, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2010, LAC/2010/507.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société Anonyme "OVERSEAS MEDIA T.V. S.A.", ayant son siège à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 3 août 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 763 du 21 octobre 1998.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 28 mai 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1326 du 9 juillet 2009.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 30 décembre 2009, à l'ancien siège social L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010024848/21.

(100019846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Trico Trading Company International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 20.149.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 28 janvier 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Madame le Juge-Commissaire Carole BESCH en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme

- TRICO TRADING COMPANY INTERNATIONAL sàrl avec siège social à L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare de fait inconnue à cet adresse.

Le prédit jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Pour extrait conforme

Anne DEVIN-KESSLER

Le liquidateur

Référence de publication: 2010024853/19.

(100019603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Hanreever Corp., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 116.785.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 janvier 2010

Il résulte de l'AGE tenue ce 29 janvier 2010 que l'adresse du siège social est modifiée comme suit:

Transfert vers: HANREEVER CORP.

34 Rue Principale

L-8814 BIGONVILLE

CRITS Yves

Le Gérant

Référence de publication: 2010025906/14.

(100022414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Amery Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 95.094.

Le bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2010.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2010025622/13.
(100021624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

CitCor Franconia Boizenburg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 130.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporate Company S.A.
Signature
Gérant

Référence de publication: 2010025648/12.
(100020996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

CitCor Franconia Boizenburg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 130.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporate Company S.A.
Signature
Gérant

Référence de publication: 2010025649/12.
(100020994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

RA IME S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.198.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixth day of January.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

Riverside Asia IME, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, county of New Castle, United States of America, registered under number 4765436,

here represented by Frédéric Franckx, lawyer, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under a private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object., Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the appearing party, and all persons who will become shareholders thereafter, a private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company will exist under the name of RA IME S.a r.l. (the "Company").

The Company is initially composed of one sole shareholder, owner of all the shares. The Company may, however, at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Managers (as defined in Article 9 of the Articles of Association below).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the sole shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital

5.1 The share capital of the Company is set at twenty thousand two hundred and twenty-five United States Dollars (USD 20,225.-) represented by eight hundred (800) ordinary shares (the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share), one (1) class A share (the Class A Shares and, individually, a Class A Share), one (1) class B share (the Class B Shares and, individually, a Class B Share), one (1) class C share (the Class C Shares and, individually, a Class C Share), one (1) class D share (the Class D Shares and, individually, a Class D Share), one (1) class E share (the Class E Shares and, individually, a Class E Share), one (1) class F share (the Class F Shares and, individually, a Class F Share), one (1) class G share (the Class G Shares and individually, a Class G Share), one (1) class H share (the Class H Shares and, individually, a Class H Share), one (1) class I share (the Class I Shares and, individually, a Class I Share) having a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, all of which are fully paid up.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the repurchase of any class of shares as per article 8 of these Articles of Association, to offset any net realised losses, to make distributions to the sole shareholder or the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Association and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Redemption of shares

8.1 In the course of any given financial year, the Company may repurchase, at the option of its sole shareholder or shareholders, any class of shares at a repurchase price as determined by the Board of Managers.

8.2 The repurchase of any class of shares in accordance with article 8.1 of these Articles of Association is permitted provided that: (i) a class of shares is always repurchased in full, it being understood that the Class of Ordinary Shares shall be the last class of shares to be repurchased; (ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the repurchase would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles of Association; (iii) the repurchase price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles of Association; and (iv) the repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company. The repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 7 of these Articles of Association.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

Art. 10. Board of Managers. The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of at least three members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Art. 11. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Art. 13. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Association to the sole shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 14. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power.

However, if the sole shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 17. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 18. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon a call in compliance with the Law by the Board of Managers, in second order, by the auditor or, in third order, by shareholders representing more than half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers and obligations of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by the Law or these Articles of Association, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of June at 10:30 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Association or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Association or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of these Articles of Association will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Association, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 23. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed; the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The sole shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles of Association.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Association, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Thereupon,

Riverside Asia IME, LLC, represented as stated above, subscribes to eight hundred (800) Class of Ordinary Shares, one (1) Class A Share, one (1) Class B Share, one (1) Class C Share, one (1) Class D Share, one (1) Class E Share, one (1) Class F Share, one (1) Class G Share, one (1) Class H Share and one (1) Class I Share having a nominal value of twenty-five United Dollars (USD 25.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twenty thousand two hundred and twenty-five United States Dollars (USD 20,225.-).

The amount of twenty thousand two hundred and twenty-five United States Dollars (USD 20,225.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Class A Managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Grégory Centurione, chartered accountant, born in Etterbeek (Belgium), on December 22, 1972, with professional address at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Ms Christel Di Marco, junior manager corporate affairs, born in Verviers (Belgium), on June 27, 1984, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as Class B Managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Peter Parmentier, legal counsel, born on July 2, 1972, in Gent, Belgium, residing at 218 b31 Konkelstraat, 1200 Sint-Lambrechts-Woluwe, Belgium; and

- Ms Annick Vandenbergen, legal counsel, born on May 15, 1979, in Ukkel, Belgium, residing at 59 box 7 Sint-Alenalaan, 1700 Dilbeek, Belgium.

3. The registered office of the Company is set at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sixième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Riverside Asia IME, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, comté de New Castle, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 4765436,

ici représentée par Frédéric Franckx, avocat, ayant son adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes les personnes qui deviendront associés par la suite, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du

10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adoptera la dénomination RA IME S.à r.l. (la «Société»)

La Société est au départ composée d'un seul associé, détenteur de toutes les parts sociales. La Société peut, à tout moment, être composée de plusieurs associés, mais sans dépasser quarante (40) associés, notamment à la suite d'un transfert de parts sociales ou de l'émission de nouvelles parts sociales.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 9 des Statuts ci-dessous).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, quelle qu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations. Sauf autre restrictions dans les présents Statuts, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf autre restrictions dans les présents Statuts, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut également employer ses fonds pour investir dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés votant suivant les quorum et majorité prévus par la Loi.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille deux cent vingt-cinq dollars américains (USD 20.225,-) représenté par huit cents (800) parts sociales ordinaires (au pluriel, les Parts Sociales de Classe Ordinaire et, au singulier, une Part Sociale de Classe Ordinaire), une (1) part sociale de classe A (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A et, au singulier, une Part Sociale de Classe A), une (1) part sociale de classe B (au pluriel, les Parts Sociales de Classe B et, au singulier, une Part Sociale de Classe B), une (1) part sociale de classe C (au pluriel, les Parts Sociales de Classe C et, au singulier, une Part Sociale de Classe C), une (1) part sociale de classe D (au pluriel, les Parts Sociales de Classe D et, au singulier, une Part Sociale de Classe D), une (1) part sociale de classe E (au pluriel, les Parts Sociales de Classe E et, au singulier, une Part Sociale de Classe E), une (1) part sociale de classe F (au pluriel, les Parts Sociales de Classe F et, au singulier, une Part Sociale de Classe F), une (1) part sociale de classe G (au pluriel, les Parts Sociales de Classe G et, au singulier, une Part Sociale de Classe G), une (1) part sociale de classe H (au pluriel, les Parts Sociales de Classe H et, au singulier, une Part Sociale de Classe H), une (1) part sociale de classe I (au pluriel, les Parts Sociales de Classe I et, au singulier, une Part Sociale de Classe I) ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25,-) chacune, toutes entièrement libérées.

5.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toute prime payée pour toute part sociale en plus de la valeur nominale, sera versée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le rachat de toute classe de parts sociales tel que prévu à l'article 8 de ces Statuts, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire des droits égaux aux profits et biens de la Société et un vote à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

L'associé unique peut librement transférer ses parts sociales lorsque la Société est composée d'un seul associé. Les parts sociales peuvent être librement transférées entre associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après sa notification à ou son acceptation par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, à une ou plusieurs reprises, par une résolution de l'associé unique ou des associés aux conditions de quorum et de majorité fixées par ces Statuts, ou le cas échéant, par la Loi, prévues pour la modification des présents Statuts.

Art. 8. Rachat des parts sociales

8.1 En cours de tout exercice social, la Société peut racheter, au choix de son associé unique ou de ses associés, toute classe de parts sociales à un prix de rachat déterminé par le Conseil de Gérance.

8.2 Le rachat de toute classe de parts sociales en application de l'article 8.1 de ces Statuts est autorisé sous réserve que: (i) une classe de parts sociales soit toujours rachetée entièrement, étant entendu que les Parts Sociales de Classe Ordinaire soit la dernière classe de parts sociales à être rachetée; (ii) l'actif net de la Société, comme documenté dans les comptes intermédiaires de la Société à préparer par le conseil de gérance, n'est pas, ou ne deviendra pas, après le rachat, inférieur au montant du capital social de la Société augmenté des réserves ne pouvant pas être distribuées selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou ces Statuts; (iii) le prix de rachat n'excède pas le montant des profits de l'exercice social en cours augmenté de tout profit reporté et toute somme tirée des réserves disponibles de la Société dans ce but, diminué de toute perte de l'exercice social en cours, toute perte reportée et sommes à allouer à la réserve les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou ces Statuts; et (iv) le rachat est suivi par une réduction du capital de la Société. Le rachat sera décidé par les associés en conformité avec l'article 7 de ces Statuts.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux Comptes

Art. 10. Conseil de Gérance. La Société sera gérée et administrée par un conseil de gérance (désigné comme le "Conseil de Gérance") composé de trois membres au moins, qui ne sont pas nécessairement associés (les "Gérants").

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils seront en exercice jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B.

Art. 11. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, et qui sera responsable de la prise des minutes des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être organisée si deux Gérants le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance et des associés, (le cas échéant), sauf s'il est absent, auquel cas le Conseil de Gérance peut nommer un autre Gérant et l'assemblée générale des associés peut nommer toute autre personne comme président pro tempore par vote à la majorité des membres présents ou représentés à cette assemblée.

Sauf en cas d'urgence ou avec le consentement préalable de toutes les personnes ayant le droit de participer, une convocation par écrit ou par fax du Conseil de Gérance devra être envoyée au moins une semaine à l'avance. Chaque convocation précisera l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à aborder. Tous les Gérants peuvent renoncer à la convocation par consentement unanime à la réunion ou par écrit ou par fax. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues en temps et aux lieux spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Chaque réunion du conseil se tiendra au Grand Duché de Luxembourg ou en un autre lieu que le Conseil de Gérance peut déterminer au cas par cas. Un Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en mandatant un autre Gérant par procuration.

Le quorum du Conseil de Gérance sera la présence ou la représentation de la majorité des Gérants en fonction. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication comparable grâce auquel les personnes participant à la réunion peuvent communiquer les uns avec les autres. Cette participation sera considérée comme équivalente à une participation en personne à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est suffisante et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un seul ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et étant chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 12. Minutes des réunions du Conseil de Gérance. Les minutes de chaque réunion du Conseil de Gérance seront signées par le Président de la réunion et par le secrétaire (le cas échéant). Les procurations y resteront annexées.

Art. 13. Pouvoir du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour réaliser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, aux personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, si un Gérant ou fondé de pouvoirs peut avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.

Cependant, si l'associé unique ou les associés ont désigné un ou plusieurs Gérants de Catégorie A ou un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat, ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les articles 194 à 196 et 199 de la Loi ne sont pas applicables dans ce cas.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, qui sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours à compter de la réception du texte de la résolution proposée.

Sauf en cas d'associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Conseil de Gérance, en second lieu, par le commissaire aux comptes, ou en troisième lieu, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires qui y seront traitées.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant une autre personne associée ou non comme son mandataire, par écrit ou par fax.

Les assemblées générales des associés, en ce compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger si, de l'avis définitif du Conseil de Gérance, des événements de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous les autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société a plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à un autre endroit indiqué dans la convocation le premier lundi du mois de juin à 10 heures 30 du matin. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés; le Conseil de Gérance dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis pour approbation à l'associé unique ou, selon le cas, à l'assemblée générale des associés.

Chaque associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Des bénéfices nets de la Société, cinq pour cent (5%) sont affectés à la réserve exigée par la Loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et pour aussi longtemps que cette réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il/ elle peut décider d'affecter la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter ou de le distribuer aux associés comme dividende.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable établi par le Conseil de Gérance, faisant apparaître des fonds disponibles suffisants pour une telle distribution, à condition que le montant à distribuer ne dépasse pas les bénéfices réalisés depuis la fin de l'année sociale augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées ainsi que des sommes à allouer à des réserves exigées par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti de manière égale aux détenteurs des parts sociales, au pro rata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Sur ces faits

Riverside Asia IME, LLC, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à huit cents (800) Parts Sociales de Classe Ordinaire, une (1) Part Sociale de Classe A, une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H, une (1) Part Sociale de Classe I d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille deux cent vingt-cinq dollars américains (USD 20.225,-).

Le montant de vingt mille deux cent vingt-cinq dollars américains (USD 20.225,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ EUR 1.200.-

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées Gérants de Catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Mr Grégory Centurione, comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 22 décembre 1972, ayant son adresse professionnelle à 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Ms Christel Di Marco, gérant junior des affaires sociétaires, né à Verviers (Belgique), le 27 juin 1984, ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées Gérants de Catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:
 - Mr Peter Parmentier, conseiller juridique, né le 2 juillet 1972 à Gand (Belgique), domicilié au 218 b13 Konkelstraat, 1200 Woluwe St Lambert, Belgique; et
 - Ms Annick Vandenberg, conseiller juridique, né le 15 mai 1979, in Uccle (Belgique), domicilié au 59 box 7 Sint-Alenalaan, 1700 Dilbeek, Belgique.
3. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte a été lu au mandataire de la partie comparante, et signé par ce dernier avec le notaire instrumentant.

Signé: F. Franckx, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 janvier 2010. Relation: LAC/2010/2216. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010025721/552.

(100021943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

CitCor Franconia Berlin III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010025653/12.

(100020986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

CitCor Franconia Berlin II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010025654/12.

(100020985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

CitCor Franconia Berlin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010025655/12.

(100020983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Itral AG., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 2, Duarefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.334.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 3. August 2009

Es wurde einstimmig beschlossen,
mit sofortiger Wirkung, den Gesellschaftssitz von L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 38, nach L-9990 Weiswampach, Duarefstrooss 2 zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 5. Februar 2010.

Für ITRAL AG., Aktiengesellschaft.

FIDUNORD S.à r.l.

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Unterschrift

Référence de publication: 2010025908/18.

(100022328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

CitCor Wannsee IV Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010025657/12.

(100020980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

CitCor Wannsee III Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 131.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2010025658/12.

(100020978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

CitCor Wannsee II Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 131.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signature
Gérant

Référence de publication: 2010025659/12.

(100020976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Société Immobilière Buckingham S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 61.162.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 février 2010

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010025916/18.

(100022373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

CitCor Wannsee I Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 131.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporate Company S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2010025660/12.

(100020974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

CitCor Franconia Privatisierung S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 130.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporate Company S.A.
Signature
Gérant

Référence de publication: 2010025661/12.

(100020973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

CitCor Franconia Ost S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 130.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporate Company S.A.
Signature
Gérant

Référence de publication: 2010025662/12.

(100020972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Lunon A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 134.692.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 25 janvier 2010

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration a pris, à l'unanimité des voix, la décision suivante:

- Est élu président du conseil d'administration:

Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Pour extrait certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2010025967/18.

(100022347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

CitCor Franconia Nord S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 130.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporate Company S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2010025663/12.

(100020971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Plokoon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.360.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 7 janvier 2010 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2010, le siège social de la société de son adresse actuelle du 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, vers le 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PLOKOON S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010025883/13.

(100021910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Eysackers S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 79.835.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 décembre 2009 au siège social que:

1. la clôture de la liquidation a été prononcée et que la société a cessé d'exister à partir de ce jour.
2. les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant une période de 5 ans à l'adresse suivante: 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Pour Eysackers S.A.

Damsor Limited

Le Liquidateur

Référence de publication: 2010025896/17.

(100021830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

RCAF IME S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.192.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixth day of January.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

RCAF V IME I, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, county of New Castle, United States of America, registered under number 4765440,

here represented by Frederic Franckx, lawyer, with professional address at rue Edward Steichen 18-20, L-2540 Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

RCAF V IME II, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, county of New Castle, United States of America, registered under number 4765439,

here represented by Aurore Perleau, lawyer, with professional address at rue Edward Steichen 18-20, L-2540 Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the representatives of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the appearing party, and all persons who will become shareholders thereafter, a private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company will exist under the name of RCAF IME S.à r.l. (the "Company").

The Company is initially composed of one sole shareholder, owner of all the shares. The Company may, however, at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Managers (as defined in Article 9 of the Articles of Association below).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the sole shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital

5.1 The share capital of the Company is set at twenty-one thousand one hundred and one twenty-five United States Dollars (USD 21,125.-) represented by eight hundred (800) ordinary shares (the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share), five (5) class A shares (the Class A Shares and, individually, a Class A Share), five (5) class B shares (the Class B Shares and, individually, a Class B Share), five (5) class C shares (the Class C Shares and, individually, a Class C Share), five (5) class D shares (the Class D Shares and, individually, a Class D Share), five (5) class E shares (the Class E Shares and, individually, a Class E Share), five (5) class F shares (the Class F Shares and, individually, a Class F Share), five (5) class G shares (the Class G Shares and, individually, a Class G Share), five (5) class H shares (the Class H Shares and, individually, a Class H Share), five (5) class I shares (the Class I Shares and, individually, a Class I Share) having a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, all of which are fully paid up.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the repurchase of any class of shares as per article 8 of these Articles of Association, to offset any net realised losses, to make distributions to the sole shareholder or the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Association and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Redemption of shares

8.1 In the course of any given financial year, the Company may repurchase, at the option of its sole shareholder or shareholders, any class of shares at a repurchase price as determined by the Board of Managers.

8.2 The repurchase of any class of shares in accordance with article 8.1 of these Articles of Association is permitted provided that: (i) a class of shares is always repurchased in full, it being understood that the Class of Ordinary Shares shall be the last class of shares to be repurchased; (ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the repurchase would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles of Association; (iii) the repurchase price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles of Association; and (iv) the repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company. The repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 7 of these Articles of Association.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of Managers, Statutory Auditors

Art. 10. Board of Managers. The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of at least three members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Art. 11. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Art. 13. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Association to the sole shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 14. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power.

However, if the sole shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 17. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 18. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon a call in compliance with the Law by the Board of Managers, in second order, by the auditor or, in third order, by shareholders representing more than half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers and obligations of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by the Law or these Articles of Association, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of June at 10:30 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Association or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Association or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of these Articles of Association will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Association, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 23. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed; the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The sole shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles of Association.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Association, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Thereupon,

1. RCAF V IME I, LLC, represented as stated above, subscribes to six hundred and forty (640) Class of Ordinary Shares, four (4) Class A Shares, four (4) Class B Shares, four (4) Class C Shares, four (4) Class D Shares, four (4) Class E Shares, four (4) Class F Shares, four (4) Class G Shares, four (4) Class H Shares and four (4) Class I Shares having a nominal value of twenty-five United Dollars (USD 25.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of sixteen thousand and nine hundred United States Dollars (USD 16,900.-); and

2. RCAF V IME II, LLC, represented as stated above, subscribes to one hundred and sixty (160) Class of Ordinary Shares, one (1) Class A Share, one (1) Class B Share, one (1) Class C Share, one (1) Class D Share, one (1) Class E Share, one (1) Class F Share, one (1) Class G Share, one (1) Class H Share and one (1) Class I Share having a nominal value of twenty-five United Dollars (USD 25.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of four thousand two hundred and twenty-five United States Dollars (USD 4,225.-).

The amount of twenty-one thousand one hundred and twenty-five United States Dollars (USD 21,125.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Class A Managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Grégory Centurione, chartered accountant, born in Etterbeek (Belgium), on December 22, 1972, with professional address at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Ms Christel Di Marco, junior manager corporate affairs, born in Verviers (Belgium), on June 27, 1984, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as Class B Managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Peter Parmentier, legal counsel, born on July 2, 1972, in Gent, Belgium, residing at 218 b31 Konkelstraat, 1200 Sint-Lambrechts-Woluwe, Belgium; and

- Ms Annick Vandenberghe, legal counsel, born on May 15, 1979, in Ukkel, Belgium, residing at 59 box 7 Sint-Alenalaan, 1700 Dilbeek, Belgium.

3. The registered office of the Company is set at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by them with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sixième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

RCAF V IME I, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, comté de New Castle, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 4765440,

ici représentée par Frédéric Franckx, avocat, ayant son adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

RCAF V IME II, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, comté de New Castle, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 4765439,

ici représentée par Aurore Perleau, avocat, ayant son adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varient par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui est ainsi constituée:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes les personnes qui deviendront associés par la suite, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adoptera la dénomination RCAF IME S.à r.l. (la «Société»)

La Société est au départ composée d'un seul associé, détenteur de toutes les parts sociales. La Société peut, à tout moment, être composée de plusieurs associés, mais sans dépasser quarante (40) associés, notamment à la suite d'un transfert de parts sociales ou de l'émission de nouvelles parts sociales.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 9 des Statuts ci-dessous).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, quelle qu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf autre restrictions dans les présents Statuts, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf autre restrictions dans les présents Statuts, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut également employer ses fonds pour investir dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés votant suivant les quorum et majorité prévus par la Loi.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt et un mille cent vingt-cinq dollars américains (USD 21.125.-) représenté par huit cents (800) parts sociales ordinaires (au pluriel, les Parts Sociales de Classe Ordinaire et, au singulier, une Part Sociale de Classe Ordinaire), cinq (5) parts sociales de classe A (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A et, au singulier, une Part Sociale de Classe A), cinq (5) parts sociales de classe B (au pluriel, les Parts Sociales de Classe B et, au singulier, une Part Sociale de Classe B), cinq (5) parts sociales de classe C (au pluriel, les Parts Sociales de Classe C et, au singulier, une Part Sociale de Classe C), cinq (5) parts sociales de classe D (au pluriel, les Parts Sociales de Classe D et, au singulier, une Part Sociale de Classe D), cinq (5) parts sociales de classe E (au pluriel, les Parts Sociales de Classe E et, au singulier, une Part Sociale de Classe E), cinq (5) parts sociales de classe F (au pluriel, les Parts Sociales de Classe F et, au singulier, une Part Sociale de Classe F), cinq (5) parts sociales de classe G (au pluriel, les Parts Sociales de Classe G et, au singulier, une Part Sociale de Classe G), cinq (5) parts sociales de classe H (au pluriel, les Parts Sociales de Classe H et, au singulier, une Part Sociale de Classe H), cinq (5) parts sociales de classe I (au pluriel, les Parts Sociales de Classe I et, au singulier, une Part Sociale de Classe I) ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25,-) chacune, toutes entièrement libérées.

5.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toute prime payée pour toute part sociale en plus de la valeur nominale, sera versée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le rachat de toute classe de parts sociales tel que prévu à l'article 8 de ces Statuts, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire des droits égaux aux profits et biens de la Société et un vote à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

L'associé unique peut librement transférer ses parts sociales lorsque la Société est composée d'un seul associé. Les parts sociales peuvent être librement transférées entre associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après sa notification à ou son acceptation par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, à une ou plusieurs reprises, par une résolution de l'associé unique ou des associés aux conditions de quorum et de majorité fixées par ces Statuts, ou le cas échéant, par la Loi, prévues pour la modification des présents Statuts.

Art. 8. Rachat des parts sociales

8.1 En cours de tout exercice social, la Société peut racheter, au choix de son associé unique ou de ses associés, toute classe de parts sociales à un prix de rachat déterminé par le Conseil de Gérance.

8.2 Le rachat de toute classe de parts sociales en application de l'article 8.1 de ces Statuts est autorisé sous réserve que: (i) une classe de parts sociales soit toujours rachetée entièrement, étant entendu que les Parts Sociales de Classe Ordinaire soit la dernière classe de parts sociales à être rachetée; (ii) l'actif net de la Société, comme documenté dans les comptes intérimaires de la Société à préparer par le conseil de gérance, n'est pas, ou ne deviendra pas, après le rachat, inférieur au montant du capital social de la Société augmenté des réserves ne pouvant pas être distribuées selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou ces Statuts; (iii) le prix de rachat n'excède pas le montant des profits de l'exercice social en cours augmenté de tout profit reporté et toute somme tirée des réserves disponibles de la Société dans ce but, diminué de toute perte de l'exercice social en cours, toute perte reportée et sommes à allouer à la réserve selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou ces Statuts; et (iv) le rachat est suivi par une réduction du capital de la Société. Le rachat sera décidé par les associés en conformité avec l'article 7 de ces Statuts.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 10. Conseil de Gérance. La Société sera gérée et administrée par un conseil de gérance (désigné comme le "Conseil de Gérance") composé de trois membres au moins, qui ne sont pas nécessairement associés (les "Gérants").

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils seront en exercice jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B.

Art. 11. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, et qui sera responsable de la prise des minutes des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être organisée si deux Gérants le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance et des associés, (le cas échéant), sauf s'il est absent, auquel cas le Conseil de Gérance peut nommer un autre Gérant et l'assemblée générale des associés peut nommer toute autre personne comme président pro tempore par vote à la majorité des membres présents ou représentés à cette assemblée.

Sauf en cas d'urgence ou avec le consentement préalable de toutes les personnes ayant le droit de participer, une convocation par écrit ou par fax du Conseil de Gérance devra être envoyée au moins une semaine à l'avance. Chaque convocation précisera l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à aborder. Tous les Gérants peuvent renoncer à la convocation par consentement unanime à la réunion ou par écrit ou par fax. Aucune

convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues en temps et aux lieux spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Chaque réunion du conseil se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg ou en un autre lieu que le Conseil de Gérance peut déterminer au cas par cas.

Un Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en mandatant un autre Gérant par procuration.

Le quorum du Conseil de Gérance sera la présence ou la représentation de la majorité des Gérants en fonction. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication comparable grâce auquel les personnes participant à la réunion peuvent communiquer les uns avec les autres. Cette participation sera considérée comme équivalente à une participation en personne à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est suffisante et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un seul ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et étant chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 12. Minutes des réunions du Conseil de Gérance. Les minutes de chaque réunion du Conseil de Gérance seront signées par le Président de la réunion et par le secrétaire (le cas échéant). Les procurations y resteront annexées.

Art. 13. Pouvoir du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour réaliser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, aux personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, si un Gérant ou fondé de pouvoirs peut avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.

Cependant, si l'associé unique ou les associés ont désigné un ou plusieurs Gérants de Catégorie A ou un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat, ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les articles 194 à 196 et 199 de la Loi ne sont pas applicables dans ce cas.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, qui sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours à compter de la réception du texte de la résolution proposée.

Sauf en cas d'associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Conseil de Gérance, en deuxième lieu, par le commissaire aux comptes,

ou en second lieu, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires qui y seront traitées.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant une autre personne associée ou non comme son mandataire, par écrit ou par fax.

Les assemblées générales des associés, en ce compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger si, de l'avis définitif du Conseil de Gérance, des événements de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous les autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société a plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à un autre endroit indiqué dans la convocation le premier lundi du mois de juin à 10 heures 30 du matin. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des Statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés; le Conseil de Gérance dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis pour approbation à l'associé unique ou, selon le cas, à l'assemblée générale des associés. Chaque associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Des bénéfices nets de la Société, cinq pour cent (5%) sont affectés à la réserve exigée par la Loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et pour aussi longtemps que cette réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il/elle peut décider d'affecter la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter ou de le distribuer aux associés comme dividende.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable établi par le Conseil de Gérance, faisant apparaître des fonds disponibles suffisants pour une telle distribution, à condition que le montant à distribuer ne dépasse pas les bénéfices réalisés depuis la fin de l'année sociale augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées ainsi que des sommes à allouer à des réserves exigées par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti de manière égale aux détenteurs des parts sociales, au pro rata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Sur ces faits

1. RCAF V IME I, LLC, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à six cent quarante (640) Parts Sociales de Classe Ordinaire, quatre (4) Parts Sociales de Classe A, quatre (4) Parts Sociales de Classe B, quatre (4) Parts Sociales de Classe C, quatre (4) Parts Sociales de Classe D, quatre (4) Parts Sociales de Classe E, quatre (4) Parts Sociales de Classe F, quatre (4) Parts Sociales de Classe G, quatre (4) Parts Sociales de Classe H, quatre (4) Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de seize mille neuf cents dollars américains (USD 16.900,-); et

2. RCAF V IME II, LLC, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent soixante (160) Parts Sociales de Classe Ordinaire, une (1) Part Sociale de Classe A, une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H, une (1) Part Sociale de Classe I d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre mille deux cent vingt-cinq dollars américains (USD 4.225,-).

Le montant de vingt et un mille cent vingt-cinq dollars américains (USD 21.125,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ EUR 1.200.-

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées Gérants de Catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr Grégory Centurione, comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 22 décembre 1972, ayant son adresse professionnelle à 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Ms Christel Di Marco, gérant junior des affaires sociétaires, né à Verviers (Belgique), le 27 juin 1984, ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées Gérants de Catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr Peter Parmentier, conseiller juridique, né le 2 juillet 1972 à Gand (Belgique), domicilié au 218 b13 Konkelstraat, 1200 Woluwe St Lambert, Belgique; et

- Ms Annick Vandenberg, conseiller juridique, née le 15 mai 1979 à Ukkle (Belgique), domiciliée au 59 (boîtebox7) Sint-Alenalaan, 1700 Dilbeek, Belgique.

3. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte a été lu aux mandataires des parties comparantes, et signé par ces derniers avec le notaire instrumentant.

Signé: F. Franckx, A. Perleau, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 janvier 2010, Relation: LAC/2010/2214. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010025722/572.

(100021836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

**ProLogis European Finance XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ProLogis France CXX S.à r.l.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.584.

In the year two thousand nine, on the fourteenth day of December.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

ProLogis European Holdings XX S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de La Liberté, L-1930 Luxembourg, formerly named ProLogis Spain XXVIII S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg B 138.318),

duly represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on 14 December 2009, which, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that pursuant to a share transfer agreement dated 11 December 2009, duly accepted by the Company (as defined below) in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, it is the sole shareholder of ProLogis France CXX S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of the undersigned notary on September 5, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2418 of October 3, 2008 (the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles of Incorporation") have not been amended since that date.

A copy of the said share transfer, after having been signed by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The appearing party, represented as above mentioned, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into "ProLogis European Finance XX S.à r.l."

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 2 of the Articles of Incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 2.** The name of the Company is ProLogis European Finance XX S.à r.l."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately NINE HUNDRED AND FIFTY EURO (950.-LUF).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

ProLogis European Holdings XX S.à r.l., une société créée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, précédemment dénommée ProLogis Spain XXVIII S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg B 138.318),

dûment représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 14 décembre 2009, qui, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit est, déclare que suite à une cession de parts datée du 11 décembre 2009, dûment acceptée par la Société (définie ci-dessous), en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, qu'elle est l'associé unique de ProLogis France CXX S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte du notaire soussigné du 5 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2418 du 3 octobre 2008 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis cette date.

Une copie de ladite cession de parts, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la société en "ProLogis European Finance XX S.à r.l."

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 2 des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour dénomination ProLogis European Finance XX S.à r.l."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ NEUF CENT CINQUANTE EUROS (950.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54657. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010025790/85.

(100021442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

Brainstorm, Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.

R.C.S. Luxembourg B 103.111.

Extrait de l'AGE du 10/02/2010

Résolution de l'AGE:

Les actionnaires décident à l'unanimité de transférer le siège de la SA BRAINSTORM de la rue GD Charlotte 71, L-9515 Wiltz à la rue Hannelanst 2, L-9544 Wiltz, ceci avec effet immédiat.

Wiltz, le 10/02/2010.

Le président / La secrétaire

Référence de publication: 2010025884/13.

(100021737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Lama Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 36.082.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 28 octobre 2009 que:

- La démission de Madame Olga V. Kostyukovich, Administrateur de Sociétés, domiciliée à 445024 Togliatti (Russie), Yuzhnoye Shosse, 36, en tant qu'Administrateur de la société, a été acceptée avec effet au 28 octobre 2009.

- La démission de Monsieur Sergey V. Fomin, Administrateur de Sociétés, domicilié à 445024 Togliatti (Russie), Yuzhnoye Shosse, 36, en tant qu'Administrateur de la société, a été acceptée avec effet au 28 octobre 2009.

- La démission de Monsieur Andrey I. Boginskiy, Administrateur de Sociétés, domicilié à 445024 Togliatti (Russie), Yuzhnoye Shosse, 36, en tant qu'Administrateur de la société, a été acceptée avec effet au 28 octobre 2009.

- Madame Polina Grishina, Administrateur de Sociétés, domiciliée à 445024 Togliatti (Russie), Yuzhnoye Shosse, 36, a été nommée administrateur de la société avec effet au 28 octobre 2009; son mandat sera de deux ans et se terminera à l'assemblée générale de 2011.

- Madame Svetlana Kochetkova, Administrateur de Sociétés, domiciliée à 445024 Togliatti (Russie), Yuzhnoye Shosse, 36, a été nommée administrateur de la société avec effet au 28 octobre 2009; son mandat sera de deux ans et se terminera à l'assemblée générale de 2011.

- Madame Natalia Chernova, Administrateur de Sociétés, domiciliée à 445024 Togliatti (Russie), Yuzhnoye Shosse, 36, a été nommée administrateur de la société avec effet au 28 octobre 2009; son mandat sera de deux ans et se terminera à l'assemblée générale de 2011.

- Monsieur Aleksandr Kobenko, Administrateur de Sociétés, domicilié à 445024 Togliatti (Russie), Yuzhnoye Shosse, 36, a été nommé administrateur de la société avec effet au 28 octobre 2009; son mandat sera de deux ans et se terminera à l'assemblée générale de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

5 février 2010

Pour la société

LAMA SERVICES (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010025969/32.

(100021883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Ficef S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.723.

—
EXTRAIT

Suivant décision du Conseil d'Administration tenu en date du 10 février 2010, le siège social de la société a été transféré du 54, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 2, rue Jean-Baptiste Esch L-1473 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010025889/11.

(100021981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Didogra s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.677.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 8 janvier 2010 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2010, le siège social de la société de son adresse actuelle du 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, vers le 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIDOGRA S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010025890/13.

(100021901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Supergems Finance S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 50.400.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 2009

L'Assemblée décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à l'adresse suivante: 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Référence de publication: 2010025895/13.

(100021858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

LEA, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 137.713.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 2 février 2010

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société à responsabilité limitée "LEA" qui s'est réunie pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame, enregistré à Luxembourg A.C., le 3 février 2010, LAC / 2010 / 5164, a constaté la cession de cinq cents (500) parts sociales, en date du 22 janvier 2010, par la société "PROPZ S.à r.l.", ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, à la société "PROP SUISSE LTD", société de droit chypriote, ayant son siège social à CY-2571 Nisou/Nicosia, Centaur House , 2, Apostolos Varnavas Street, immatriculée au "Registrar of Companies" de Nicosie sous le numéro HE 201144.

"PROP SUISSE LTD", prénommée, est désormais l'associée unique de la société "LEA".

Luxembourg, le 10 février 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010025968/17.

(100021800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Ar Mor 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 134.476.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 5 février 2010

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle 4, rue Jean-Pierre Probst L-2352 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, avec effet immédiat.

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société, en remplacement de Messieurs François Bourgon, Jaap Meijer et Gianni De Bortoli, démissionnaires, les administrateurs suivants:

- M. Reno Maurizio TONELLI, né le 12/01/1955 à Cesena, Italie, demeurant professionnellement 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg;

- M. Pierre LENTZ, né le 22/03/1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg;

- M. Thierry FLEMING, né le 27/07/1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer AUDIEX SA, 57 avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg, comme nouveau commissaire aux comptes de la société, en remplacement d'ADOMEX Sàrl, démissionnaire.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010025897/26.

(100022040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Zuang Immobilière II SA, Société Anonyme.**Capital social: EUR 40.000,00.**Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 90.868.

Par la présente, Monsieur Claude RIGANELLI déclare démissionner de son poste d'administrateur de la société susvisée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 février 2010.

Claude RIGANELLI.

Référence de publication: 2010025909/12.

(100022425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Norbury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 123.102.

Suite à la démission de Monsieur Claude ZIMMER en date du 18 janvier 2010, le Conseil de Gérance, se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2010.

Référence de publication: 2010025920/16.

(100021863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Zuang Distribution S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 50.000,00.**Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 67.860.

Par la présente, Monsieur Claude RIGANELLI déclare démissionner de d'administrateur de la société susvisée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 février 2010.

Claude RIGANELLI.

Référence de publication: 2010025910/12.

(100022186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Q Haig Acquisitions (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 129.103.

En date du 22 décembre 2009, l'associé Vision Capital PArtners VI L.P., avec siège social au Trafalgar Court, Les Banques, GY1 3DA St Peter Port, Guernesey a cédé la totalité de ses 500 parts sociales à Super Selector S.à r.l. avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg qui les acquiert.

En conséquence, Super Selector S.à r.l., précité, est l'associé unique de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2010.

Référence de publication: 2010025919/14.

(100022431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Knauf Center Schmëtt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 6, route d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 98.485.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société du 22 janvier 2010

En date du 22 janvier 2010, l'actionnaire unique de la Société a pris la résolution suivante:

de remplacer DELOITTE S.A. en tant que commissaire de la Société par

- H.R.T. Révision S.A., réviseur d'entreprise, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B51238, avec effet Immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2010.

KNAUF CENTER SCHMËTT S.A.

Signature

Référence de publication: 2010025972/17.

(100022411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Albatros Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 98.862.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALBATROS INVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010026013/11.

(100022394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Knauf Center Pommerlach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 6, route d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 98.486.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société du 22 janvier 2010

En date du 22 janvier 2010, l'actionnaire unique de la Société a pris la résolution suivante:

de remplacer DELOITTE S.A. en tant que commissaire de la Société par

- H.R.T. Révision S.A., réviseur d'entreprise, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B51238, avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2010.

KNAUF CENTER POMMERLACH S.A.

Signature

Référence de publication: 2010025973/17.

(100022410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Capital & Income Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 147.151.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2010.

Référence de publication: 2010026089/10.

(100022129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Cash.Life Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 87.835.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010026016/11.

(100022220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Klepper Distribution Electro-Ménagers SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 52.177.

Démission en tant qu'administrateur

Par la présente, Monsieur Claude RIGANELLI déclare démissionner de son poste d'administrateur de la société sus-
visée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010025974/13.

(100022424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Bavarian Sky S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 127.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010026170/10.

(100022298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Albury Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 32.384.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 février 2010.

Référence de publication: 2010026172/10.

(100021875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Europa Real Estate Emerging Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 128.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010026137/10.

(100022396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

E-Biz Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 209, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 77.871.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/02/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010025975/13.

(100021859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Terold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010026014/10.

(100022143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Cash.Life Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 87.835.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010026017/11.

(100022224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.

Bressaglia Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 15, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 138.956.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2010.

Référence de publication: 2010026091/10.

(100022232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2010.
